

LE DÉPLOIEMENT DE LA RADIO-RELEVÉ

L'équipement des compteurs se déroulera sur plusieurs années. Soit lors de campagnes spécifiques, soit au gré des interventions des agents d'exploitation sur les branchements.

VOTRE COMPTEUR EST ACCESSIBLE :

Lorsque le compteur d'eau est accessible par l'agent d'exploitation, celui-ci intervient directement et équipe le compteur du module de relève à distance.

VOTRE COMPTEUR EST INACCESSIBLE :

Dans certains cas, le compteur d'eau peut être inaccessible aux agents d'exploitation car situé sur une propriété clôturée, voire à l'intérieur de l'habitation. La mise en place du module de relève à distance nécessite obligatoirement un accès au compteur d'eau. Le service relations usagers prendra contact avec vous afin de convenir d'un rendez-vous pour mettre en conformité votre installation potentiellement.

CONTACTS :

Syndicat des Eaux du Bassin de l'Ardèche

« La Sigalière »

80 Avenue de la République
07110 LARGENTIERE

Numéro standard : 04 75 89 96 96

Mail : contact@seba-eau.fr

Astreinte : 04 75 89 96 96
(urgences techniques uniquement)

Horaires d'ouverture :

Lundi : 9h00-12h30 et 13h30/17h00

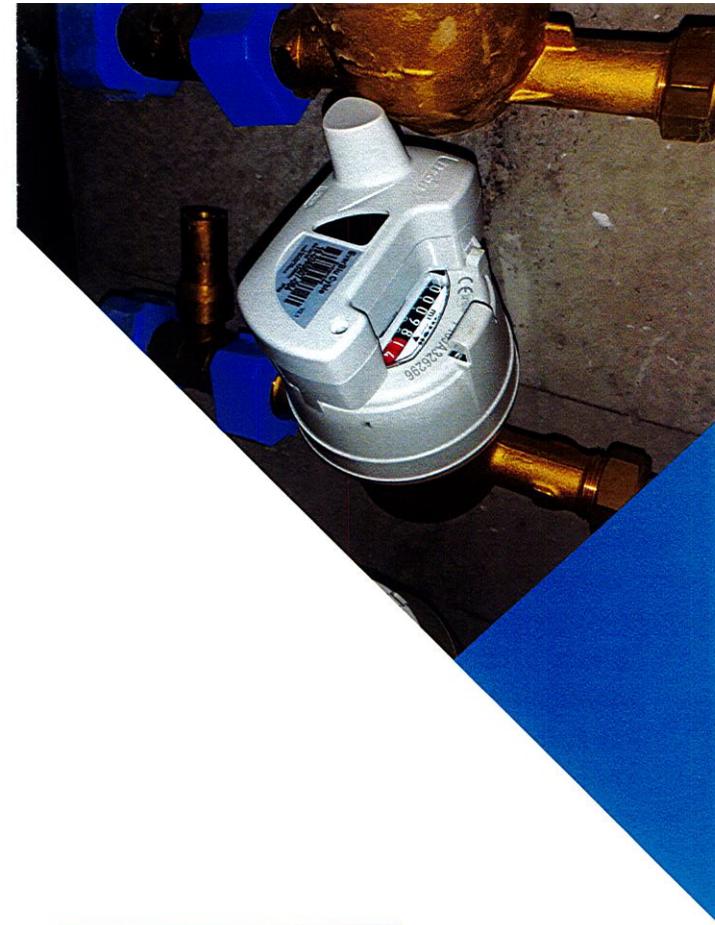
Mardi : 9h00-12h30 et 13h30/17h00

Mercredi : 9h00-12h30 et 13h30/17h00

Jeudi : 9h00-12h30 et 13h30/17h00

Vendredi : 9h00-12h30 et 13h30/17h00

Site internet : www.seba-eau.fr



LA RADIO-RELEVÉ

LA RELEVÉ DES COMPTEURS A DISTANCE

SYNDICAT DES EAUX DU
BASSIN DE L'ARDECHE

UNE OPERATION A GRANDE ECHELLE

En 2019, dans le cadre de l'amélioration du service rendu aux usagers, les délégués du SEBA ont décidé la mise en place de la radio-relève des compteurs d'eau potable. Après une période expérimentale, celle-ci est étendue à l'ensemble du territoire du SEBA.

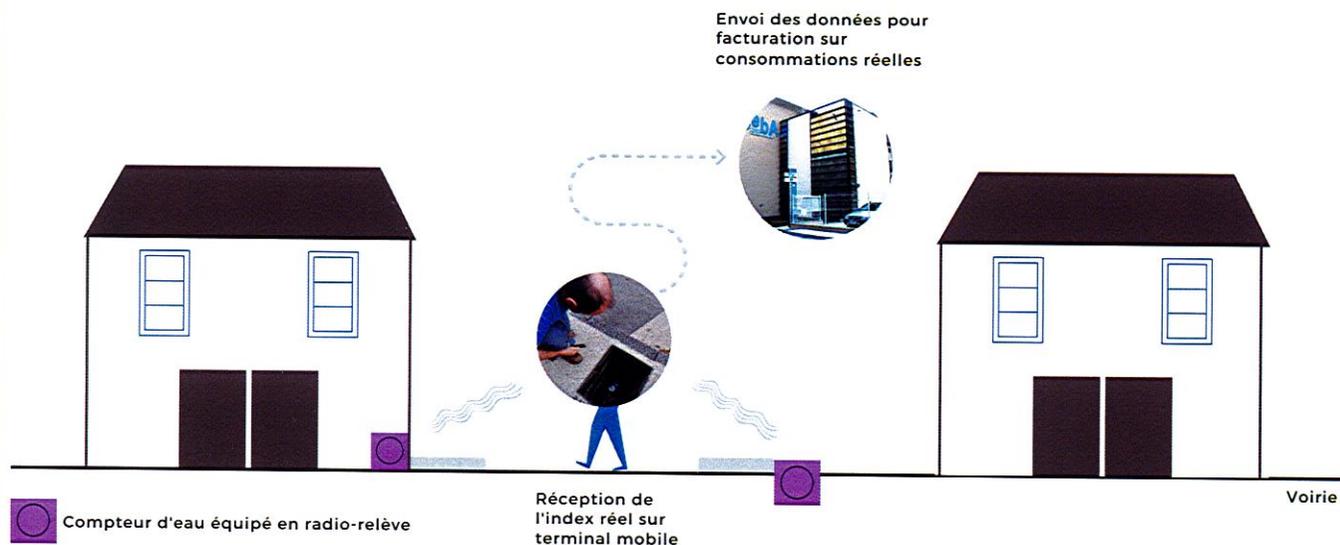
Les enjeux de ce dispositif sont multiples pour les usagers et pour la collectivité. Cette technologie permettra à terme de :

- **mieux détecter les consommations inhabituelles des abonnés pouvant être révélatrices de fuites d'eau après compteur ;**
- **simplifier la relève des compteurs pour les agents du service ;**
- **aider à la détection des fuites sur le réseau principal d'eau potable afin d'optimiser l'utilisation de la ressource ;**
- **établir la facture de solde d'après l'index réel du compteur.**

Cette modernisation du patrimoine du SEBA est un projet ambitieux qui s'étendra sur plusieurs années. A terme, les 24 000 compteurs d'eau seront équipés de la radio-relève.

Cette opération est financée par le SEBA, sans incidence sur le prix du service.

LA RELEVÉ DES COMPTEURS D'EAU : MODE D'EMPLOI



Le module de radio-relève s'adapte sur le compteur d'eau. Lors de son passage à proximité du compteur, l'agent d'exploitation récupère l'index sur son terminal mobile, sans avoir besoin d'accéder directement au compteur. Les données sont ensuite transférées dans le logiciel de suivi des contrats pour permettre la facturation.

Le module de radio-relève est en mode veille permanente et n'est activé que lors du passage de l'agent pendant 3 secondes, avec un faible niveau d'émission.

A titre de comparaison avec les objets de votre quotidien :

Puissances rayonnées en milliwatt (mW) :

- Radio-relève : entre 10 mW et 25 mW sur quelques secondes, 1 à 2 fois par an
- Télécommande de portail : 10mW sur quelques secondes, tous les jours
- Réseau WIFI domestique : 100mW en continu
- Téléphone portable GSM : entre 250mW et 2000mW en continu

Les équipements liés à la radio-relève respectent la réglementation européenne 2014/53/UE (dite directive RED) concernant les équipements radioélectriques, ainsi que les prescriptions de la CNIL en termes de protection des données.